

LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 32, du 4 mai 2007

Non soumis au référendum



Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2006

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 13 février 2007, et de la commission de gestion et des finances,

décède:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes de l'exercice 2006, à savoir:

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Total des charges	1'995'349'044,70	
Total des revenus		2'003'822'044,30
Excédent de revenus		8'472'999,60
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	132'650'830,30	
Total des recettes		83'586'445,92
Investissements nets		49'064'384,38
Investissements nets	49'064'384,38	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement		78'914'303,72
Solde reporté à l'actif du bilan		- 29'849'919,34

Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan

au 31 décembre 2006, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2006.

Art. 2 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2006, est approuvée.

Neuchâtel, le 25 avril 2007

Au nom du Grand Conseil:

La présidente

G. Ory

Les secrétaires

J.-P. Franchon

O. Haussener

